



94-09-09: Statement of Int.Comm. of Red Cross, Mr. Dominique Borel

The electronic preparation of this document has been done by the Population Information Network (POPIN) of the United Nations Population Division in collaboration with the United Nations Development Programme

AS WRITTEN

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

17, AVENUE DE LA PAIX - CH-1211 GENEVE - TELEPHONE: (022) 34 60 01 -

TELEGRAMME: INTERCROIXROUGE - TELEX: 22 269 - CHEQUES POSTAUX: 12-5527

DECLARATION DU CICR

A LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR

LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

LE CAIRE 5-13 SEPTEMBRE 1994

Le Comité international de la Croix-Rouge souhaite attirer l'attention de

cette importante conference sur certaines consequences , pour la population , qu'engendrent les conflits armes.

Si dans un monde ideal , l'humanite devrait se gerer elle-meme sans conflits , force est de constater que les efforts en vue de la prevention des conflits armes sont insuffisants.

Plusieurs continents se trouvent secoues par des hostilites et le Comite international de la Croix-Rouge pourrait longuement dissenter sur les consequences nefastes des conflits armes sur les populations civiles , elles qui sont les plus touchees dans les guerres modernes.Vu la brievete de cette intervention , il se bornera a evoker deux problemes :

- les personnes deplacees

- et les mines antipersonnel.

a) Une consequence importante des conflits armes est d'engendrer des flots de refugies et de personnes deplacees a l'interieur de leur propre pays dont on peut estimer pour ces deux categories , le nombre a une cinquantaine de millions d'individus.

Le Comite international de la Croix-Rouge dont le mandat principal est d'apporter protection et assistance aux victimes de conflits armes consacre pres de la moitie de son budget a l'assistance aux personnes deplacees et se trouve confronte journellement a la multitude de problemes que posent des gens demunis , a la limite de la survie , car chasses de leurs propres foyers.Il s'efforce aussi , par l'intermediaire de son Agence centrale de recherches , de reunir les familles que les evenements ont dispersees.

Les raisons de ces déplacements de populations , parfois massifs comme aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda , sont multiples : destruction de maisons , peur causée par de multiples exactions , viols systématiques , etc ces raisons étant toutes liées à la non-observation de règles existantes , pourtant reconnues et acceptées universellement.

S'il existe des conventions universelles , ce sont bien les 4 Conventions de Genève de 1949 , sur la protection des victimes de la guerre , ratifiées par 185 Etats.

La Communauté internationale s'est en effet dotée d'un instrument juridique remarquable qui , s'il était appliqué, comme tout droit qui devrait être respecté , réduirait considérablement aussi bien les souffrances des victimes de guerre que le nombre de personnes déplacées.

Il va sans dire que chaque mouvement de population va à l'encontre de tout effort de développement. Non seulement l'agriculture en pâtissant mais aussi toute activité industrielle sans compter les dommages causés à l'environnement.

Le Comité international de la Croix-Rouge ne peut en conséquence que répéter l'absolue nécessité de respecter ces Conventions qui représentent la plus grande partie du "droit international humanitaire".

Mais le respect de ce droit , applicable aux conflits armés, va bien au-delà de la simple éducation des responsables politiques , militaires et académiques et il découle du respect du droit en général.

N'est-ce pas là le premier objectif que la Communauté internationale devrait s'efforcer d'atteindre , le respect du droit? et l'éducation qui y mène? Cette dernière ne commence-t-elle pas dans chacun de nos foyers? Comment pourrait-on s'attendre au respect de règles internationales si la loi locale n'était pas

d'abord elle-meme respectee? Les Societes nationales de la Croix-Rouge , pour leur part, s'efforcent de faire connaitre les bases du droit humanitaire a differents publics , sans oublier de commencer par la jeunesse. Leurs efforts meritent d'etre soutenus par tous les milieux responsables.

b) L'autre aspect des conflits armes que nous voulons evoker tient a l'usage des mines antipersonnel.

Voyant dans de nombreux pays tel l'Afghanistan , le Cambodge , le Mozambique , l'Angola et aujourd'hui la Bosnie les consequences desastreuses de l'usage de ces mines sur la population civile, le CICR a procede a une campagne de sensibilisation qui commence a porter ses fruits. La Communaute internationale commence en effet a realiser que des dizaines de millions de ces mines exploseront peut-etre dans 20 ou 30 ans et empechent , autre entrave au developpement , des populations entieres de rentrer chez elles , de s'adonner a une vie normale , de cultiver leurs champs , etc.

Une interdiction totale des mines antipersonnel est la seule solution efficace et est l'objectif declare du CICR pour eviter que les civils continuent d'etre les premieres victimes des mines , notamment dans les conflits internes. Dans ce but , le CICR soutient tous les efforts qui tendent a reduire les souffrances crees par ces engins et va saisir l'occasion de la revision de la Convention de 1980 sur les armes conventionnelles pour faire valoir son point de vue.

Ces sujets , personnes deplacees et mines antipersonnel , seront d'ailleurs repris lors de la Conference internationale de la Croix-Rouge prevue a Geneve pour la fin de 1995 , conference qui permettra au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de faire le point sur d'autres sujets encore.

For further information, please contact: popin@undp.org
POPIN Gopher site: <gopher://gopher.undp.org/11/ungophers/popin>
POPIN WWW site: <http://www.undp.org/popin>